

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS

L'An deux mille dix-neuf, le Vendredi 5 avril à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Vitry-en-Artois, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 2 du règlement intérieur, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET (et sous la présidence de M. Jean-Pierre HECQUET pour le vote du compte administratif), Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 mars 2019, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Jean-Pierre LESTOCARD, M. Bernard GAUDREFOY, M. Serge DERET, M. Hervé NAGLIK, M. Christian MERCIER, M. Fernand CROCFER, M. Jean-Luc BOYER, Mme Agnès LAGEAT, M. Jean-Pierre HECQUET, M. Nicolas CICORIA, Mme Sylvie LEGROS, M. Alain COPLO, Mme Christine LIBERAL, Mme Nathalie POTEAU, M. Dominique BLARY, M. Bernard BEAUCAMP, M. Dominique BERTOUT, Mme Françoise WARLOP, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, M. Gilbert THERON, M. Jean-Louis CAPIEZ, M. Régis BAES, M. Michel VOLANTI, Mme Valérie RATTE, M. Jean - Marcel DUMONT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Denis PAMART, M. Denis SENECHAL, M. Michel ROUSSEAU, M. Georges HOUZIAUX, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Patrick DOYEN, Mme Marie-Christine GUENOT, M. Xavier PLATEL, M. Jean-François LEMAIRE, M. Eric ROUSSEL, M. André ANJORAND, M. Jean-Luc LEROUX, M. Bernard TRANNIN, M. Rodrigue MROZ, M. Alain LIBERAL, M. Gérard CRUTEL, M. Didier DRUBAY, Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, M. Antonio CANTA, M. Guy de SAINT-AUBERT, M. Francis RIGAUT, M. Pascal DEFONTE, M. Bernard MAYEUX, M. Yves LEGROS, M. Christian THIEVET, M. Pierre GEORGET, Mme Catherine VESIEZ, M. Francis RICHARD, Mme Sylvie JONIAUX, M. Pierre DECOURRIERE, Mme Sylviane DURAK,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel HOUSAU (pouvoir à M. Pierre GEORGET), Mme Edwige MARCZYSSZYN (pouvoir à M. Hervé NAGLIK), Mme Réjane LIBERT (pouvoir à M. Serge DERET), Mme Jocelyne CIESLAK (pouvoir à M. Jean-Pierre HECQUET), M. Jean-Pierre MOREAU (pouvoir à Mme Nathalie POTEAU), Mme Sylvie PONCHAUX (pouvoir à Mme Sylvie LEGROS), M. Bernard BATTESTI (pouvoir à M. Bernard TRANNIN), M. Jean-Marie HERMANT (pouvoir à Mme Valérie RATTE), M. Michel DEBAVELAERE (pouvoir à M. Francis RICHARD),

Absents représentés :

M. Philippe DUBUS, représenté par M. Denis PAMART,
M. Gilles PINTIAUX, représenté par M. Patrick DOYEN,
M. Daniel GAY, représenté par M. Bernard GAUDREFOY,
M. Jean-Charles DUPAS, représenté par M. Antonio CANTA,
Mme Annick DANIEL, représentée par M. Alain LIBERAL,

Absents :

M. André LACROIX,
M. Jean-Pierre LEGER,
M. Eric MORELLE,

M. Stéphane TONELLE est désigné Secrétaire de Séance.

Point n°1 : **Approbation du procès-verbal de la séance en date du 15 mars 2019**

Adopté à l'unanimité

Point N°2 : **POLE FINANCES ET GESTION**

2-1 : **Désignation du Président de séance pour le vote du compte administratif**

Monsieur Jean-Pierre HECQUET est désigné, à l'unanimité

2-2 : **Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2018 + affectation de résultats**

Adopté à l'unanimité

2-2-1 : Budget Général de la Communauté de Communes Osartis Marquion

Adopté à l'unanimité

2-2-2 : Budgets annexes de la Communauté de Communes Osartis Marquion

- 2-2-2/1 : Service Jeunesse
- 2-2-2/2 : Espace aqualudique « Aquatis »
- 2-2-2/3 : Bâtiment Relais
- 2-2-2/4 : Parc des Béliers
- 2-2-2/5 : Parc Horizon 2000
- 2-2-2/6 : Aérodrome Civil
- 2-2-2/7 : Port Fluvial
- 2-2-2/8 : Parking
- 2-2-2/9 : ZAL de Baralle
- 2-2-2/10 : Service de Soins Infirmiers à Domicile

Adoptés à l'unanimité

2-3 : Approbation des Budgets 2019

2-3-1 : Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises

Adopté à l'unanimité : taux de CFE pour l'année 2019 à 25,24 %,

2-3-2 : Vote du taux de la fiscalité mixte (TH, TFB, TFNB)

Adopté à l'unanimité :

- Taxe Habitation : **12,28 %**
- Taxe Foncière Bâti : **0,978 %**
- Taxe Foncière Non Bâti : **4,10 %**

2-3-3 : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Adopté à l'unanimité :

pour la zone 1 Osartis **15,57 %** et pour la zone 2 Marquion **14,34 %**,

2-3-4 : Vote du coefficient multiplicateur de TASCOM

Adopté à l'unanimité :

coefficient multiplicateur de 1,15 sur la TASCOM, à compter du 1^{er} janvier 2019

2-3-5 : Vote des subventions et participations

2-3-5/1 : Subventions aux associations

Adopté à l'unanimité

2-3-5/2 : Syndicat Mixte pour la reconversion du site d'Epinoy- Cambrai

Adopté à l'unanimité

2-3-5/3 : Mission Locale en Pays d'Artois

Adopté à l'unanimité

2-3-5/4 : Artois Emploi Entreprise - Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)

Adopté à l'unanimité

2-3-5/5 : Artois Emploi Entreprise – cotisation

Adopté à l'unanimité

2-3-5/6 : Artois Emploi Entreprise - mise à disposition de personnel

Adopté à l'unanimité

2-3-5/7 : Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Artois-Douais

Adopté à l'unanimité

2-3-5/8 : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

Adopté à l'unanimité

2-3-5/9 : SAGE Scarpe amont

Adopté à l'unanimité

2-3-5/10 : Cotisation du Conseil de Développement Arras Pays d'Artois

Adopté à l'unanimité

2-3-5/11 : Dotation de Solidarité Communautaire

Adopté à l'unanimité

2-3-6 : Budget Principal

Adopté à l'unanimité

2-3-7 : Budgets annexes

2-3-7/1 : Service Jeunesse

2-3-7/2 : Espace aqualudique « Aquatis »

2-3-7/3 : Bâtiment Relais

2-3-7/4 : Parc des Béliers

2-3-7/5 : Parc Horizon 2000

2-3-7/6 : Aérodrome Civil

2-3-7/7 : Port Fluvial

2-3-7/8 : Parking

2-3-7/9 : ZAL de Baralle

Adoptés à l'unanimité

2-3-8 : Décision Budgétaire Modificative n°1/2019 Service de Soins Infirmiers à Domicile « SSIAD »

Adopté à l'unanimité

2-3-9 : Acceptation d'une indemnité de sinistre

Adopté à l'unanimité

Point N°3 : Désignation des représentants de la Communauté de Communes pour siéger dans les commissions thématiques du Pôle Métropolitain Artois-Douaisis

Sont désignés :

- Monsieur Jacques PETIT à la Commission « Transports et mobilité »
- Monsieur Jean-Marcel DUMONT à la Commission « Attractivité territoriale »
- Monsieur Pierre GEORGET à la Commission « Renforcement des solidarités »

Point N°4 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/EMPLOI/FORMATION

4-1 : Cession du foncier Prémises à la SARL SILINEOS (ROVAL)

Adopté à l'unanimité

4-2 : Location à la société LAMPE d'une parcelle située sur la Commune de Vitry-en-Artois

Adopté à l'unanimité

Point N°5 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE / LOGEMENT / CADRE DE VIE

5-1 : Arrêt-Projet du Plan Local d'Urbanisme de Quiéry-la-Motte

Adopté à l'unanimité

POINT N°6 : DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE

6-1 : Fonds de concours 2019 : modalités de mise en œuvre

Adopté à l'unanimité

Point N°7 : ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE

7-1 : Délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux et des opérations rattachées du décanteur de la Marche Navire situé à Tortequesne, au profit du Syndicat Mixte Escaut et Affluents (SyMEA)

Adopté à l'unanimité

Point N°8 : CULTURE/ERIM

8-1 : Occupation de locaux pour la dispense des cours de musique et de théâtre

Adopté à la majorité absolue (1 votre contre)

Affiché le 11 avril 2019